

ORDRE FRANCISCAIN SECULIER
CHAPITRE GENERAL 2017
INSTRUMENTUM LABORIS

Comment un Ordre comme l'OFS devrait-il être géré à tous ses niveaux ?

PREAMBULE

Au cours du Chapitre Général de 2014, les capitulaires ont réfléchi au thème « Comment un Ordre comme l'OFS devrait-il être géré à tous ses niveaux ? ». Ils ont été encouragés à mener au cours des trois années suivantes (2014-2017) une réflexion au sein de leurs Fraternités nationales respectives, avec tous les frères et sœurs profès de l'OFS et de la Jeunesse Franciscaine (JeFra). Pour mener cette réflexion, chaque Fraternité nationale pouvait adopter la méthode la plus adaptée à sa réalité, en y incluant si elle le jugeait opportun la participation des Fraternités locales et régionales, et ainsi recueillir les propositions les plus réalisables et les plus significatives, et aussi les motivations qui les avaient suscitées. Pour aider à la réflexion, des questions ont été posées relatives aux points forts, aux faiblesses et aux priorités des Fraternités nationales respectives, ainsi qu'aux points forts et aux défis liés à la gestion de l'OFS au niveau international. Néanmoins, chaque Fraternité nationale devait **identifier trois priorités pour améliorer la gestion de l'Ordre au niveau international, et présenter des propositions spécifiques pour traiter chacune de ces priorités.**

En juin 2016, date limite de réception des réponses au questionnaire, 45 Fraternités nationales¹ avaient envoyé leurs contributions. Un certain nombre d'autres Fraternités nationales ont également participé à cette réflexion, mais malheureusement leurs contributions n'étant pas parvenues dans la limite du temps fixé, elles n'apparaissent pas dans ce document. Il convient de noter que la réponse des Fraternités nationales à cette initiative a été une des plus importantes de toute l'histoire du Conseil International de l'OFS (CIOFS), quel qu'en ait été jusqu'ici le thème.

Pour analyser ces propositions, la Présidence du CIOFS a nommé une Commission ad hoc en vue d'intégrer les propositions les plus significatives dans un *Instrumentum Laboris* qui serait envoyé à toutes les Fraternités nationales en préparation du Chapitre Général de 2017. Dans ce Chapitre chaque des concrètes propositions que sont contenues dans *l'Instrumentum Laboris* seront présentés aux capitulaires pour la discussion et les décisions. La Commission était composée de Maria Consuela De Núñez (Venezuela, présidente), Doug Clorey (Canada), Marion Clorey (Canada), Attilio Galimberti (Italie), Ghislain Knepper (France) et Mary Stronach (États-Unis). Les membres de la Commission ad hoc ont examiné toutes les suggestions reçues et les ont synthétisées en 8 domaines prioritaires, chacun avec des propositions concrètes de changements.

CONTEXTE

L'objectif de l'*instrumentum laboris* est de synthétiser les priorités et les propositions spécifiques présentées par les Fraternités nationales pour l'amélioration de la gestion de l'Ordre au niveau international. Alors que la Circ. N. 7/14-20 suggérait aux Fraternités nationales de réfléchir à leurs points de force et leurs points de faiblesse et d'identifier les priorités pour leurs Fraternités nationales, elle demandait aussi de faire des propositions concernant uniquement la gestion de

¹ Afrique du Sud, Allemagne, Angola, Argentine, Autriche, Belgique, Burkina Faso, Canada, Chili, Corée, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Equateur, France, Grande Bretagne, Guatemala, Guinée Bissau, Honduras, Hongrie, Irlande, Italie, Le Salvador, Lituanie, Madagascar, Maurice, Mexique, Mozambique, Nouvelle Zélande, Océanie, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Porto Rico, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse (germanophone), Togo, Ukraine, USA, Venezuela, Vietnam.

l'OFS au niveau international. S'agissant de la gestion des Fraternités nationales et régionales, il est très important de veiller à ce que le principe de subsidiarité soit respecté, chaque Fraternité ayant sa singularité propre et son caractère unique.

L'*instrumentum laboris* se focalise sur la gestion de la Fraternité internationale. Cependant, en tant que Franciscains Séculiers, nous devons nous rappeler que notre engagement, par la profession, concerne tout l'Ordre ; c'est-à-dire tous les niveaux de la Fraternité ... local, régional, national et international. Dans la formule de la profession, je promets de « vivre tout le temps de ma vie l'Évangile de Jésus-Christ dans l'Ordre Franciscain Séculier en observant sa Règle ». Et l'article 20 de notre Règle présente l'OFS réparti en Fraternités articulées à quatre niveaux - local, régional, national et international - chacun ayant sa propre personnalité morale dans l'Église. Cela signifie que les Franciscains Séculiers appartiennent en même temps à leurs respectives Fraternités locale, régionale, nationale et internationale. Contrairement aux structures hiérarchiques, la structure de l'OFS ne permet pas de se considérer "nous" et "eux" (par exemple, "nous" au niveau local et "eux" au niveau international). Nous sommes tous un et, lorsque nous parlons du niveau international, nous incluons tous les Franciscains Séculiers. Il est important de reconnaître cet aspect dans notre réflexion, afin qu'il n'y ait pas de malentendu sur qui est responsable d'améliorer la gestion de l'OFS au niveau international. Nous sommes tous... chaque Franciscain Séculier.

En conséquence, cet *instrumentum laboris* sera envoyé à toutes les Fraternités nationales pour avancer dans leur réflexion. Premièrement, il est envoyé pour affirmer et respecter la contribution que chaque Fraternité nationale a déjà apportée à cette réflexion. Deuxièmement, il est envoyé afin que les Fraternités nationales puissent examiner les priorités et les propositions concrètes qui ont émergé de cette réflexion. Quels que soient les moyens qu'elles jugent adaptés à leurs réalités respectives, les Fraternités nationales devront déterminer quelles propositions elles sont prêtes à soutenir, et quelles ressources, financières et humaines, elles sont prêtes à offrir pour mettre en œuvre ces propositions. C'est avec ces informations que des stratégies seront développées pour réaliser chacune des propositions choisies. Il faut dire clairement qu'il n'est pas de la responsabilité de la Présidence Internationale de réaliser elle-même et avec les ressources existantes une quelconque proposition ; ces propositions ne pourront être mises en œuvre qu'avec l'injection de ressources suffisantes de la part des Fraternités nationales. On peut dire aussi qu'un thème sous-jacent relie toutes les propositions contenues dans l'*instrumentum laboris*: celui de créer au niveau international un meilleur partage du travail avec tous les membres de l'Ordre ayant les compétences appropriées - élus et non élus. Au cours du Chapitre Général de 2017, les Conseillers Internationaux des diverses Fraternités nationales transmettront au Chapitre Général les idées de leurs Fraternités nationales respectives et se prépareront à prendre des décisions au nom de l'ensemble de l'OFS.

GESTION DE L'ORDRE

Au fil des siècles, l'OFS s'est adapté aux époques, passant d'une organisation fragmentée à une organisation unifiée et centralisée. Bien que beaucoup de progrès aient été réalisés, certains défis restent à relever dans le cadre de l'OFS en tant qu'Ordre unique et spécifique au sein de l'Église. Beaucoup de ces défis ont été identifiés au fil des ans soit par la Présidence Internationale, ou par les Fraternités nationales au cours des Visites et des Chapitres et, plus récemment par les capitulaires du Chapitre Général de 2014 lors de leurs réflexions sur la meilleure façon de gérer l'OFS. En général, ces défis peuvent être classés en trois grandes catégories :

- comprendre la nature de l'Ordre (objectifs),
- établir une structure organisationnelle qui lui permettra d'opérer en conformité avec sa nature (organisation), et
- développer des modalités du choix de responsables disponibles et capables (personnes).

Ces trois catégories - objectifs, organisation et personnes - représentent les éléments essentiels pris en compte lors de l'évaluation de la gestion de toute organisation.

Dès son origine, l'OFS a été connu comme un Ordre de « pénitents » ; cependant, il n'y a pas toujours une bonne compréhension de la nature et de l'identité de l'Ordre, y compris l'engagement par ses membres à se convertir et à aller à la rencontre des autres. Cela a fait l'objet de plusieurs Chapitres Généraux et aboutit toujours à mettre en évidence et souligner le besoin de formation comme la priorité première de l'Ordre.

Il convient également de noter que la vie des Franciscains Séculiers est vécue dans le cadre d'une Fraternité locale et que les Fraternités locales se regroupent en Fraternités à différents niveaux : régional, national et international (CG, Art. 29). Il est clair qu'un aspect unique de l'OFS en tant qu'Ordre Séculier, est son immersion dans le monde ; ses membres vivent dans les conditions ordinaires du monde et dans le contexte de leurs familles, de leurs lieux de travail et de la société dans son ensemble. En raison de cette singularité, de ce caractère unique, certains des modèles organisationnels qui ont été utilisés au sein de l'OFS n'ont pas été efficaces, en particulier les modèles qui ont été spécifiquement conçus pour répondre aux besoins des communautés religieuses. L'absence de structures permanentes a également contribué à l'instabilité dans le soutien du fonctionnement de l'Ordre et de ses activités.

La vie des Fraternités est également influencée par la qualité de ses responsables. Malheureusement, l'OFS expérimente souvent une carence de personnes préparées et disponibles pour guider la Fraternité à tous les niveaux, souvent doublée du manque de formation adéquate aux charges de responsabilité et du problème de la disponibilité de temps que les Franciscains Séculiers doivent trouver quand ils acceptent de servir la Fraternité, alors qu'ils vivent dans le monde, avec une multitude de responsabilités familiales et professionnelles. Le manque de participation des membres expérimentés et qualifiés non élus de la Fraternité contribue aussi au déséquilibre et à la répartition inégale de la charge de travail au sein de la Fraternité, menant souvent ceux qui servent à l'épuisement physique et mental. En plus, il y a souvent un manque de continuité entre ceux qui quittent le Conseil de la Fraternité et ceux qui y entrent, et un manque de partage d'expérience entre eux.

Un autre défi dans la gestion est l'attention insuffisante accordée à la communication et à l'établissement de relations efficaces avec d'autres Fraternités et organisations. Et tout ceci se complique encore à tous les niveaux de la Fraternité par le manque de ressources financières qui entrave la mise en œuvre des améliorations dans l'Ordre.

PRIORITES ET PROPOSITIONS

Dans l'analyse des réponses des Fraternités nationales, les domaines prioritaires suivants ont été identifiés :

1. La formation
2. La vie fraternelle
3. La construction d'un monde fraternel et évangélique
4. Les responsables (le leadership)
5. La communication
6. Les finances
7. L'Assistance spirituelle
8. La Jeunesse Franciscaine

Pour chacun de ces domaines prioritaires, des propositions concrètes ont également été formulées. Ils sont présentés dans les paragraphes ci-dessous.

1. LA FORMATION

La formation peut être définie comme l'action de former ou comme le processus d'être formé. Dans le contexte de l'OFS, le processus de formation vise à favoriser la maturité humaine, chrétienne et franciscaine, afin de pouvoir vivre pleinement la vie évangélique à la manière de saint François d'Assise. Par sa nature même, la formation est un processus qui dure toute la vie et qui vise à soutenir le témoignage et l'engagement des Franciscains Séculiers dans le monde (CG, Art. 50.1).

La formation continue d'être la priorité absolue de l'Ordre et « joue un rôle essentiel aussi bien dans la conversion au Christ que dans l'approfondissement de notre vocation de Franciscains Séculiers. Le manque d'une authentique conversion est, depuis longtemps, un des problèmes les plus sérieux auxquels nous devons nous confronter à l'intérieur de notre Ordre (...) La formation, qu'elle soit initiale ou permanente, devrait être accessible à tous, et les Fraternités nationales devraient s'engager dans cette priorité absolue. » (Conclusions du Chapitre Général de 2014). Alors qu'une énorme somme d'énergie a été consacrée à créer du matériel de formation et à offrir des cours de formation (spécialement aux formateurs), il y a eu dans l'ensemble un manque de continuité dans les efforts de l'Ordre, en proie à la fois à un manque de ressources humaines et financières. Pour relever ces défis, les propositions concrètes suivantes sont présentées :

Proposition 1 – Un Bureau International OFS de Formation

Il est proposé d'établir un Bureau International permanent de Formation pour l'OFS, doté de personnes qualifiées en mesure de répondre aux besoins de formation de l'Ordre. Ce bureau serait chargé de :

- coordonner le travail à la fois de formation initiale et permanente au niveau international, afin d'approfondir le sens de l'appartenance à l'OFS et l'identité des Franciscains Séculiers, afin que l'Ordre puisse pleinement remplir sa mission dans le monde ;
- développer une bibliothèque de ressources sur une variété de sujets, qui soutiendrait le processus de formation ; les ressources seraient disponibles à la fois en ligne et en support papier ; les Fraternités nationales pourraient alors développer leurs propres programmes de formation initiale et continue, sur la base de leurs réalités spécifiques propres, en utilisant la bibliothèque de ressources pour soutenir leurs programmes (cette approche se concentre moins sur la création de programmes et plus sur la création d'une variété de ressources qui peuvent être utilisées par les Fraternités nationales pour créer leurs propres programmes) ;
- explorer et développer les méthodologies les plus modernes, disponibles et utilisables pour rendre les ressources de formation plus accessibles et dynamiques (par exemple l'utilisation de cours en ligne et de webinaires) ;
- assister à des conférences / ateliers de formation, organisés conjointement avec des Chapitres nationaux ou généraux, ou des rassemblements continentaux et des congrès ; et
- explorer d'autres sources de formation franciscaine, et collaborer avec des organisations partageant les mêmes valeurs afin de tirer profit des compétences tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'OFS.

A noter que dans leurs observations, des Fraternités nationales ont aussi souligné la nécessité d'un manuel de formation pour les candidats ; cependant, il conviendrait mieux que les Fraternités nationales le construisent sur la base des programmes spécifiques qu'elles créent éventuellement, il serait plus adapté à leurs besoins spécifiques et aux circonstances.

2. LA VIE FRATERNELLE

La Fraternité locale est « la cellule de base de tout l'Ordre » et « le lieu privilégié pour développer le sens de l'Église et de la vocation franciscaine, et pour animer la vie apostolique de ses membres » (Règle, Art. 22). Toutes les autres structures de l'Ordre, qu'elles soient régionales, nationales ou internationale, doivent viser à soutenir la vie de la Fraternité locale et la vie fraternelle des frères et sœurs. Les Fraternités nationales ont souligné à maintes reprises que le point central de la gestion de l'Ordre doit être mis sur l'animation et la conduite des Fraternités locales, mais malheureusement, la vie de la Fraternité locale est souvent oubliée dans la gouvernance de l'Ordre. Les niveaux

régionaux, nationaux et le niveau international de l'Ordre sont censés soutenir l'animation et la conduite de la vie de la Fraternité locale, mais souvent ils deviennent un fardeau qui ne sert pas à grand-chose. Chaque niveau comporte un engagement important en termes de temps et de ressources (de personnes et de finances) qui se traduit souvent en peu de bénéfices pour les membres de la Fraternité locale.

À l'échelle mondiale, la taille physique de certains pays, les distances à parcourir à l'intérieur du pays et entre les pays, les différences culturelles entre les pays, la variété des langues et des dialectes utilisés et l'environnement politique dans lequel se déroule la vie des Franciscains Séculiers sont autant de défis importants dans la gestion d'un Ordre comme l'OFS. Bien que tous les Franciscains Séculiers appartiennent au même Ordre, la façon dont leur vie est vécue varie considérablement. Une structure plus décentralisée est nécessaire pour tenir compte de ces différences et des défis qu'ils présentent. Comme l'indique le Pape François dans son encyclique "Evangelii Gaudium", il est nécessaire « de progresser dans une “décentralisation” salutaire » (Evangelii Gaudium, 16). Il déclare également qu'« une excessive centralisation, au lieu d'aider, complique la vie de l'Église et sa dynamique missionnaire » (Evangelii Gaudium, 32).

Proposition 2 - Créer une Structure Décentralisée pour l'OFS

Il est proposé d'entreprendre un examen des structures de l'OFS comme indiqué dans les Constitutions Générales, et si nécessaire d'envisager de modifier les Constitutions Générales, pour créer une structure plus décentralisée qui reflète la nature séculière de l'OFS et de ses membres. Outre la création d'une structure plus décentralisée, une structure de gouvernance plus souple devrait être adoptée pour l'Ordre, concentrée spécifiquement sur « animer et guider » la Fraternité locale.

Voici quelques-unes des conséquences pratiques qui pourraient résulter de l'adoption d'une structure plus décentralisée au niveau international :

- créer une structure avec moins de niveaux de bureaucratie et qui simplifie la vie de l'Ordre et permette une plus grande proximité avec ceux qui en ont besoin ;
- créer des structures permanentes au niveau international qui soutiennent une manière décentralisée de fonctionner et offrent une continuité pour soutenir la vie de la Fraternité locale et la vie fraternelle des frères et sœurs ;
- regrouper les Fraternités nationales de la même zone géographique et organiser des rencontres internationales qui rassemblent périodiquement ces Fraternités nationales ;
- réaffirmer la nécessité de visites fraternelles et pastorales en tant qu'élément essentiel pour animer et guider l'Ordre ;
- développer autour des visites fraternelles et pastorales une stratégie qui mette l'accent sur les Fraternités nationales qui requièrent un soutien, en veillant à ce qu'il y ait une continuité dans ce soutien, plutôt que de se concentrer sur les exigences législatives de présider les Chapitres nationaux tous les trois ans et de mener des Visites fraternelles et pastorales tous les six ans ;
- déléguer aux Fraternités nationales des visiteurs venant de Fraternités nationales voisines, qui soient des Franciscains Séculiers qualifiés et expérimentés (déléguer également aux Chapitres nationaux électifs des présidents de Fraternités nationales voisines) ;
- identifier des aires spécifiques de la Fraternité Internationale qui nécessitent un soutien spécifique en raison de situations particulières et difficiles (par exemple, le Projet Chine, le Projet Afrique) ;
- fournir un soutien pratique aux frères et aux sœurs, non seulement spirituellement, mais aussi matériellement pour ceux qui connaissent des situations difficiles ; et
- élaborer des lignes directrices et des procédures pour le jumelage des Fraternités à tous les niveaux - national, régional et local.

3. LA CONSTRUCTION D'UN MONDE FRATERNEL ET ÉVANGÉLIQUE

La Règle de l'OFS appelle les Franciscains Séculars à observer l'Évangile de notre Seigneur Jésus-Christ en suivant l'exemple de St François d'Assise qui a fait du Christ l'inspiration et le centre de sa vie avec Dieu et avec les hommes (Règle, Art. 4). À l'instar de la vie de St François lui-même, la vie des Franciscains Séculars tend à osciller entre la croissance de la vie spirituelle intérieure cependant que se développe une vie extérieure dirigée vers les autres avec des actions concrètes. Les Franciscains Séculars ne vivent pas leur vie pour eux-mêmes, mais plutôt la vivent tournée vers l'extérieur vers les personnes dans le besoin. La Règle OFS est claire sur ce point. « Avec tous les hommes de bonne volonté, les Franciscains Séculars sont appelés à construire un monde plus fraternel et plus évangélique, afin qu'advienne le Règne de Dieu » (Règle, Art. 14). Individuellement et ensemble, les Franciscains Séculars doivent être en première ligne dans la promotion de la justice, par le témoignage de leur vie humaine et de courageuses initiatives tant individuelles que communautaires (Règle, Art. 15). À cet égard, les initiatives qui favorisent la justice, la paix et la sauvegarde de la création sont centrales pour vivre le charisme franciscain. Pour cette raison, la vie fraternelle devrait comporter un accent particulier pour JPIC (Justice, Paix et Intégrité de la Création) et son travail.

Cependant, si des actions concrètes dans le domaine de la justice, de la paix et de l'intégrité de la création sont essentielles, il est aussi essentiel de développer par la prière une disposition intérieure adéquate comme condition préalable à toute initiative visant à construire un monde plus fraternel et plus évangélique. « Comme Jésus qui a été le véritable adorateur du Père, ils feront de la prière et de la contemplation l'âme de leur existence et de leur agir » (Règle, Art. 8).

Proposition 3a – Un Secrétariat International OFS pour JPIC

Il est proposé qu'un Secrétariat International permanent soit créé au sein de l'OFS pour la Justice, la Paix et l'Intégrité de la Création (JPIC), formé de personnes compétentes dans ce domaine. Ce Secrétariat serait responsable de :

- coordonner les activités de JPIC au sein de l'OFS et travailler en étroite collaboration avec d'autres organisations de JPIC dans la Famille Franciscaine; par exemple, la Commission Inter-Franciscaine pour Justice et Paix (Romans VI) et Franciscans International (en conformité avec les Statuts de la Fraternité Internationale de l'OFS, un membre de la Présidence soutiendrait le travail de ce Secrétariat dans le domaine de la justice, de la paix et de l'intégrité de la création) ;
- suivre de près les questions internationales d'un intérêt particulier pour l'OFS et fournir des réponses adéquates à ces questions internationales ; par exemple inclure les problèmes concernant les réfugiés et les migrants, les guerres et les conflits, l'environnement et le changement climatique (avec plus de 300.000 membres dans le monde, l'OFS a la possibilité d'exercer une influence de grande portée pour défendre la justice, la paix et l'intégrité de la création) ;
- initier des projets JPIC auxquels tous les membres de l'OFS pourraient participer, et ainsi relier le travail de l'OFS partout dans le monde ; l'une des priorités de l'organisation pourrait être la lutte contre l'analphabétisme parmi les populations vulnérables, dont les femmes et les enfants dans les zones rurales ; et
- agir comme un point de référence pour l'OFS à l'occasion de catastrophes naturelles et coordonner avec les organismes compétents l'assistance aux sinistrés, aux Franciscains Séculars et aux autres personnes dans les zones touchées.

Proposition 3b – Prier Ensemble

Il est proposé que le travail de JPIC soit complété par des invitations régulières à des prières d'intercession dans l'OFS, pour appuyer les activités spécifiques de sensibilisation. Ces demandes de prière fourniraient une base pour engager les Fraternités à prier avec l'OFS réparti dans le monde entier.

4. LES RESPONSABLES – LE LEADERSHIP

La Fraternité Internationale est guidée et animée par le Conseil International de l'OFS (CIOFS) dont le siège est à Rome (Italie), par sa Présidence et par le Ministre Général (CG, Art. 69.2). Le Conseil International, convoqué en Chapitre Général, est le plus haut organe de gouvernement de l'OFS, avec pouvoirs législatifs, délibératifs et électifs (CG, Art. 70.3). La Présidence du Conseil International de l'OFS est constituée au sein du Conseil International dont elle est partie intégrante (CG, Art. 70.2), et elle est chargée de coordonner, d'animer et de guider l'OFS au niveau international (CG, Art. 73.b). La direction de l'OFS incombe donc au Conseil International et, au quotidien, à la Présidence Internationale. Il est essentiel que les communications entre la Présidence Internationale et les Conseillers Internationaux soient régulières et efficaces.

Les propositions suivantes s'adressent donc au Conseil International et à la Présidence.

Proposition 4a – Les membres

Afin de bien gérer et diriger une organisation, il est essentiel de connaître et comprendre qui en est membre. Il est proposé de faire un effort concerté pour recueillir des informations sur les membres de l'OFS, y compris des données démographiques. Un registre international de tous les membres profès permanents de l'OFS serait le cœur de cette information. Déjà, certaines Fraternités nationales ont élaboré de tels registres. Au minimum, un répertoire en ligne de toutes les Fraternités locales au sein de la Fraternité Internationale devrait être établi avec un contact email spécifique pour chaque Fraternité locale. En définitive, toutes les communications de la Présidence Internationale pourraient être adressées à travers ce contact spécifique à chaque Fraternité locale, avec une copie au Conseiller International. La collecte de ce type d'information permettrait également de resserrer les liens entre les Fraternités locales et l'organisme international, de créer un réseau pour relier les différents niveaux de la Fraternité et de renforcer le sens général de l'appartenance à l'OFS.

Proposition 4b – La Formation des Responsables

Il est également proposé d'élaborer des documents adaptés à la formation des responsables (Ministre, Vice-ministre, Secrétaire, Trésorier, Formateur, Coordinateur de JPIC, Coordinateur JeFra, Conseiller International). Ces documents devraient être mis à disposition par voie électronique (en ligne) et en version imprimée, et pourraient être utilisés par les Fraternités nationales et régionales pour former correctement les responsables.

Proposition 4c – La création d'un Groupe d'Experts

Il est également proposé de créer un groupe de Franciscains Séculiers qui ont acquis une vaste expérience dans le service de l'OFS, et de l'utiliser. À ce jour, le travail de gestion de l'OFS au niveau international a été trop centralisé et limité à quelques personnes seulement. Il est temps d'utiliser la compétence des Franciscains Séculiers à travers le monde pour soutenir le fonctionnement et la gestion de l'Ordre. L'engagement des membres non-élus de l'OFS dans le fonctionnement et la gestion de l'OFS est la clé pour pouvoir gérer un Ordre tel que l'OFS. Ces ressources qualifiées pourraient être retenues pour :

- travailler dans certains des bureaux permanents qui sont proposés dans le présent Document Conclusif ;
- présider des Chapitres nationaux électifs, mener des visites fraternelles et effectuer diverses études et projets d'intérêt pour l'OFS ; et
- fournir un soutien aux Conseils nationaux pour résoudre les problèmes au niveau national.

Proposition 4d – La collaboration à l'intérieur de la Famille Franciscaine

L'OFS fait partie de la Famille Franciscaine plus large, une des nombreuses familles spirituelles de l'Église qui reconnaissent qu'elles sont toutes appelées à suivre le Christ sur les traces de St François d'Assise (Règle, Art. 1). Les propositions ci-dessus concernent principalement les responsables au sein de l'OFS. Pour être des responsables efficaces, il doit y avoir aussi des communications

continues et régulières avec le reste de la Famille Franciscaine. Au jour le jour, c'est une responsabilité fondamentale de la Présidence Internationale. Participer au dialogue avec la Conférence de la Famille Franciscaine (CFF) et coordonner des actions et des activités avec la Conférence est nécessaire pour soutenir notre appartenance à la famille élargie. Il est proposé que des initiatives communes avec la Famille Franciscaine soient identifiées et poursuivies afin de développer le niveau de coopération.

Proposition 4e - Administration et Promotion

Afin de soutenir une efficace administration et promotion de l'OFS, les tâches et les actions pratiques suivantes sont proposées :

- élaborer et diffuser un modèle de rapports annuels destiné aux divers niveaux de la Fraternité ;
- réunir les rapports d'activités des Fraternités nationales et les rendre disponibles (en ligne) ;
- fournir aux Conseils nationaux des indications et attentes claires lors des Visites fraternelles et pastorales ;
- élaborer un processus plus efficace et opportun pour la révision / approbation des Statuts nationaux ;
- élaborer des protocoles et des procédures pour traiter les recours et les pétitions des Fraternités nationales ; et
- élaborer des lignes directrices pour la promotion vocationnelle pour l'ensemble de l'OFS, y compris la possibilité d'organiser une « Journée Franciscaine Séculière » mondiale pour promouvoir l'OFS et faire connaître la vocation Franciscaine Séculière.

5. LA COMMUNICATION

La communication joue un rôle crucial dans toutes les facettes d'une organisation, à la fois les communications au sein de l'organisation (interne) ainsi que les communications à l'extérieur de l'organisation (externe). Une communication efficace est essentielle pour construire et maintenir des relations au sein de l'organisation, en établissant des équipes efficaces, en facilitant l'innovation, en contribuant à la croissance de l'organisation et en assurant la transparence et le sentiment de confiance dans l'organisation.

Proposition 5 – Un Bureau International OFS de Communication

Il est proposé d'établir un Bureau International permanent de la Communication, formé de personnes possédant les compétences requises en matière de communication, de gestion du site Web et de publication. Dans certains cas, le Bureau peut avoir besoin de faire appel à du personnel professionnel sur une base contractuelle pour assurer un travail de qualité. Ce Bureau International des Communications de l'OFS serait responsable de :

- développer une stratégie internationale de communication pour l'OFS ;
- créer des relations avec les médias et publier des Communiqués de Presse sur des événements spécifiques permettant à l'OFS de parler d'une seule voix qui reflète sa vocation et sa mission franciscaines (par exemple, la crise des réfugiés, les catastrophes naturelles, etc.) ;
- gérer le site web du CIOFS et les réseaux sociaux ;
- élaborer du matériel pour promouvoir l'OFS (ex. affiches, dépliants, vidéos, etc.) ;
- publier un journal international (électronique et papier) ; et
- créer et maintenir une base de données de contacts internationaux et nationaux.

Une partie essentielle du travail de ce bureau serait de déterminer les meilleurs outils pour communiquer avec l'OFS, compte tenu de la diversité de ses membres et de l'inégalité des possibilités d'accès à la technologie.

6. LES FINANCES

Conformément aux Statuts de la Fraternité Internationale de l'OFS, la Présidence du Conseil International nomme un Trésorier et établit une Commission des Finances chargée de la gestion financière et patrimoniale de la Fraternité Internationale. La présence d'un Trésorier et d'une Commission des Finances est essentielle à une gestion financière efficace et efficiente de l'OFS au niveau international, et cela est approuvé par les Fraternités nationales. Cependant, pour assurer une plus grande transparence, les points suivants sont également recommandés :

Proposition 6 – Stratégie Financière et Plan

Il est proposé que le Conseil International élabore une stratégie et un plan financiers pour la Fraternité Internationale qui comprennent à la fois des stratégies pour générer des revenus et contrôler la gestion des dépenses ; la stratégie financière s'efforcera d'équilibrer la distribution des ressources financières entre les exigences administratives et de gestion et les initiatives de soutien aux Fraternités Nationales dans le besoin. Il est en outre proposé que cette stratégie et ce plan financier soient présentés au Chapitre Général de l'Ordre et approuvés par lui.

Les tâches pratiques suivantes feraient partie du travail d'élaboration d'une stratégie financière et d'un plan :

- créer, en collaboration avec le Bureau de Formation, un module de formation qui explique l'article 25 de la Règle de l'OFS, les responsabilités de chaque membre de l'Ordre, les co-responsabilités de chaque niveau de Fraternité, les inégalités de ressources financières au sein de l'Ordre et les procédures à mettre en œuvre pour gérer les actifs immobilisés et le patrimoine ;
- expliquer et insister sur l'importance d'être responsable des décisions financières prises par les Chapitres des Fraternités de niveau supérieur (régional, national et international) et veiller à ce que les Conseillers Internationaux, avec leurs Conseils nationaux respectifs, assument la responsabilité de la mise en œuvre des décisions prises aux Chapitres Généraux en ce qui concerne les finances de l'Ordre ;
- développer une approche de la manière de générer des revenus qui comprenne non seulement les contributions des Fraternités nationales, mais aussi les dons, les legs et les projets de collecte de fonds spécifiques pour des initiatives spécifiques ; de nouvelles sources de financement devraient être recherchées auprès de fondations, de bienfaiteurs et d'entreprises (il faudrait envisager de faire appel à une entreprise de collecte de fonds professionnelle pour recueillir des fonds pour l'OFS) ;
- développer une approche des déplacements, du voyage, qui se concentre sur les voyages essentiels, sur la décentralisation des ressources et la réduction de l'empreinte carbone de l'OFS ; cette approche comprendrait des critères spécifiques qui garantissent la pertinence de toutes les dépenses liées aux voyages vers les Fraternités nationales pour les Chapitres et les Visites, et accordent une attention particulière aux Fraternités ayant des moyens financiers limités ; et
- fournir aux Fraternités nationales de manière régulière (au moins une fois par trimestre) des rapports financiers détaillés, afin d'engager la Fraternité Internationale dans son ensemble, donc toutes les Fraternités nationales, dans une gestion financière de l'Ordre qui soit durable.

7. L'ASSISTANCE SPIRITUELLE

Dans leur réflexion, les Fraternités nationales ont reconnu et exprimé leur gratitude pour le service généreux fourni par les Assistants spirituels à l'égard de l'OFS et de la JeFra répartis à travers le monde. Cependant, dans la gestion de l'OFS, il a également été reconnu que le soin spirituel et pastoral à l'OFS est confié par l'Eglise au Premier Ordre Franciscain et au Tiers Ordre Régulier (TOR) et que ce devoir est exercé par leurs Ministres Généraux et Provinciaux. Ce sont ces Supérieurs Majeurs Franciscains qui sont responsables de la qualité du soin de l'assistance

spirituelle et pastorale, et de la préparation spécifique des Assistants afin qu'ils soient aptes et bien préparés (Statuts pour l'Assistance Spirituelle et Pastorale à l'OFS , Art. 5).

Il convient toutefois de noter que l'OFS est intéressé, désireux et disponible pour aider les Supérieurs Majeurs à soutenir les Assistants spirituels dans l'exercice de leurs charges et responsabilités. Cela comprendrait la participation à des cours de formation pour les Assistants spirituels nouvellement nommés et la formation générale des Assistants spirituels concernant leur service à l'OFS.

Les Supérieurs Majeurs sont également encouragés à inclure dans les programmes de formation de leurs Frères leur responsabilité envers l'OFS, et la responsabilité du Premier Ordre et du Tiers Ordre Régulier à s'engager avec l'OFS en tant que composante intégrale de la Famille Franciscaine.

Les Fraternités Nationales ont également souligné la nécessité de meilleures relations entre les Assistants Spirituels Généraux et les Assistants Spirituels Nationaux, en particulier à travers la création et la diffusion de circulaires qui soutiennent et encouragent les Assistants spirituels dans leurs ministères respectifs.

8. LA JEUNESSE FRANCISCANE (JEFRA)

L'OFS appelé à partager sa propre expérience de vie évangélique avec les jeunes qui se sentent attirés par St François d'Assise, et il se considère particulièrement responsable de la JeFra . (CG, Art. 96).

Il est essentiel à l'engagement de l'OFS envers la JeFra de développer des relations entre les Franciscains Séculiers et les membres de la JeFra , et entre leurs Fraternités respectives. Il est reconnu que le développement des relations nécessite une volonté de la part des deux parties de passer du temps ensemble et de partager le chemin vocationnel mutuellement, les uns avec les autres.

Il convient également de noter que, si un jeune appartient à la JeFra, son discernement vocationnel peut le conduire à une vocation au sein de l'OFS . Dans ce cas, le membre de la JeFra peut commencer le processus d'admission, de formation et de profession dans l'OFS, tout en restant dans la JeFra, une situation ou relation définie comme « appartenance simultanée » ou « double appartenance ». Cette possibilité est à encourager comme un moyen pour approfondir la relation entre l'OFS et la JeFra, et pour permettre aux jeunes de partager la vie et les activités des deux Fraternités.

Dans leur réflexion, les Fraternités nationales ont reconnu la richesse des documents JeFra qui sont déjà disponibles pour soutenir l'établissement, la formation et les orientations de la Jeunesse Franciscaine, notamment :

- La JeFra, un Chemin de Vocation Franciscaine
- Programme de Formation pour la JeFra
- Modèle de Statuts pour une Fraternité Nationale JeFra
- Règlement International de la JeFra
- Conclusions de la 1ère Assemblée Internationale de la JeFra – Espagne 2007
- Incorporation des membres de la JeFra dans l'OFS
- Orientations pour l'Animation Fraternelle
- Guide pour la Constitution d'une Nouvelle Fraternité JeFra
- Conclusions de la 2ème Assemblée Internationale de la JeFra – Croatie 2014
- Célébrations dans la Fraternité de la Jeunesse Franciscaine

Il est important que les Fraternités OFS se rendent compte que la JeFra d'aujourd'hui est différente de la JeFra du passé. Les documents ci-dessus sont utiles pour comprendre la nature de la JeFra et quelle est la meilleure façon de travailler avec la Jeunesse Franciscaine.

Proposition 8 – L'engagement avec la Jeunesse Franciscaine

Il est proposé que l'OFS fasse de grands progrès pour partager son expérience de vie évangélique avec les jeunes :

- en élaborant un module de formation à l'usage des Franciscains Séculiers qui exposerait les grandes lignes de l'appel à l'OFS à partager son expérience de vie évangélique avec les jeunes, et sa responsabilité générale envers la JeFra ;
- en encourageant les Fraternités locales à s'approcher des jeunes qui sont peut-être à la recherche d'une expérience de vie évangélique à la manière de St François (pour rejoindre les jeunes, tous les moyens technologiques disponibles devraient être utilisés, y compris les réseaux sociaux, les blogs, etc.) ;
- en organisant des activités spéciales pour les jeunes, et même pour les enfants, afin de partager son expérience avec eux et promouvoir la création des fraternités JeFra dans leurs localités ;
- en organisant, là où existent des fraternités JeFra, des rassemblements, des activités et des événements communs, afin d'offrir des opportunités pour apprendre à mieux se connaître et, par ces activités, renforcer leur conscience d'appartenir à la Famille Franciscaine entière ;
- en explorant les occasions de collaborer avec les membres de la JeFra dans les domaines de responsabilité dans lesquels ils ont une particulière compétence (par exemple, le développement des sites Web et l'engagement dans les réseaux sociaux) ; et
- en répondant aux demandes de la JeFra de nommer comme animateurs fraternels des Franciscains Séculiers aptes et bien préparés qui pourront accompagner les jeunes dans leur parcours humain, chrétien et franciscain et soutenir la relation en cours entre l'OFS et la JeFra.

Tandis que certains peuvent penser que la JeFra est l'« avenir » de la Famille Franciscaine et du charisme franciscain, la Présidence Internationale de l'OFS a rappelé en de nombreuses occasions que la JeFra fait partie de notre réalité « présente » et que l'OFS doit continuellement chercher des occasions de travailler avec la JeFra, c'est là un de ses ministères particuliers.

EN CONCLUSION

La réflexion des Fraternités nationales sur "comment un Ordre comme l'Ordre Franciscain Séculier (OFS) devrait-il être géré à tous ses niveaux", a permis d'identifier huit domaines prioritaires, et pour chacun de ces domaines prioritaires, d'énoncer des propositions concrètes pour soutenir une gestion plus efficace et effective de l'Ordre. Chacune de ces propositions concrètes en lien avec la formation, la vie fraternelle, la construction d'un monde fraternel et évangélique, la responsabilité de la direction, les communications, les finances, l'assistance spirituelle et la jeunesse franciscaine, pourrait contribuer à un vigoureux renouveau de la manière dont les Fraternités sont animées et guidées. Ces propositions pourraient contribuer à donner vie et souffle ("anima") aux structures de l'OFS, et ensemble, faire avancer l'Ordre pour construire un monde plus fraternel et évangélique avec des actions concrètes.

Tandis que l'Ordre se prépare à célébrer le 40^{ème} anniversaire de la Règle Pauline de 1978 (*Seraphicum Patriarcha*), il est opportun de réfléchir à l'application de la Règle et à la manière dont elle doit être vécue par les Franciscains Séculiers. Que nous soyons bien préparés à sortir dans le monde en suivant le Christ, sur les traces de Saint François et Sainte Claire.